

L'impact de l'instauration d'une zone de libre-échange sur l'économie : cas du Maroc

Mourji F.

in

Allaya M. (ed.).
Les agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000

Montpellier : CIHEAM
Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 14

1995
pages 13-24

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=C1960039>

To cite this article / Pour citer cet article

Mourji F. L'impact de l'instauration d'une zone de libre-échange sur l'économie : cas du Maroc. In : Allaya M. (ed.). *Les agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000*. Montpellier : CIHEAM, 1995. p. 13-24 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 14)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

L'impact de l'instauration d'une zone de libre-échange sur l'économie : cas du Maroc

Fouzi Mourji

Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales,
Université Hassan II, Casablanca (Maroc) (*)

Résumé. Cet article a pour objet d'analyser et de quantifier les effets de la mise en place d'une zone de libre échange (ZLE) avec l'UE sur l'économie agricole. Le travail est effectué à l'aide d'un modèle de simulation dérivé du tableau entrées-sorties (TES), le modèle MOSAPE. Les simulations effectuées portent sur des hypothèses de hausse des prix à l'exportation, de baisse des prix à l'importation et de croissance des investissements dans certains secteurs.

Après avoir mis en évidence quelques-uns des risques sur les fluctuations des prix agricoles d'une plus grande ouverture de l'économie marocaine, on tente d'évaluer les conséquences de la mise en place d'une ZLE avec l'Europe.

Dans la plupart des simulations réalisées, la croissance économique au Maroc bénéficie des avantages d'une libéralisation des échanges avec l'Europe, dans le cadre d'une ZLE. Ces avantages sont inhérents à l'accroissement des volumes échangés ainsi qu'à l'appréciation des prix des produits exportés.

Mots clés. Maroc – Zone de libre-échange – Politiques agricoles – Echanges internationaux

Abstract. The impact of the setting up of a free trade area on the agricultural economy: the case of Morocco.

Analysis and quantification of the effects on the agricultural economy of the setting up of a free trade area with the European Union. The work was performed using a simulation model (MOSAPE) derived from an input-output table. The simulations performed covered hypotheses of rise in export prices, fall in import prices and increased investment in certain sectors. Demonstration of some of the possible effects on fluctuation of agricultural prices resulting from greater openness of the Moroccan economy is followed by an approach to evaluating the effects of the setting up of a free trade area with Europe. In most of the simulations, Moroccan economic growth benefits from the liberalisation of exchanges with Europe within the framework of a free trade area. The benefits are inherent in the increase in trade volumes and the enhancement of the prices of exported products.

Keywords. Morocco – Free trade area – Agricultural policies – International trade

Introduction

Comme d'autres pays du sud méditerranéen, le Maroc a bénéficié, depuis la création de l'Union européenne, de relations privilégiées matérialisées par des aides financières et une relative ouverture des frontières pour ses produits.

La libéralisation du commerce mondial, du fait des accords du GATT, a suscité la recherche d'autres solutions. Faute de pouvoir envisager une intégration euro-méditerranéenne¹, la solution alternative retenue est la formation de zones de libre-échange (ZLE) entre l'Union Européenne et les pays méditerranéens, pris individuellement.

La perspective de l'instauration d'une telle zone constitue, dans le cas du Maroc, une suite logique aux politiques économiques menées durant les quinze dernières années.

*

La nécessité de réformes pour rétablir les équilibres macro-économiques et les difficultés financières (faire face au service de la dette) ont conduit le Maroc à adopter une politique d'ajustement structurel,

appuyée par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International, ainsi que la communauté financière internationale (Club de Paris et Club de Londres).

Cette politique a consisté en une libéralisation progressive de l'économie et en une harmonisation de la législation des affaires avec les standards européens (mise en place de la TVA en 1986, de l'Impôt unifié sur les Sociétés en 1988, loi bancaire en 1993 et réforme du marché financier en 1993-94).

La libéralisation de l'économie a touché les prix, les échanges extérieurs et les mouvements des capitaux². Elle s'est traduite sur un autre plan par un désengagement progressif de l'Etat de l'appareil productif. Le Maroc a déjà procédé à la privatisation d'Entreprises Publiques. Actuellement, il entame parallèlement un programme de « démonopolisation ». Des activités traditionnellement dévolues au secteur public exclusivement (production et distribution d'énergie, gestion des forêts, par exemple) sont désormais ouvertes à des opérateurs privés³.

Ce bref aperçu sur les mesures de libéralisation de l'économie (Mourji et Sagou, 1989 ; Morisson, 1991) vise à souligner que, si elle se réalise, l'instauration de la ZLE trouvera un terrain largement préparé.

Cet article a pour objet d'analyser et de quantifier les effets probables de la mise en place d'une ZLE avec l'UE, sur l'économie agricole au Maroc. Plus précisément, on teste l'hypothèse d'un redéploiement des ressources inhérent à l'accentuation de la spécialisation que connaîtra l'économie marocaine.

Il s'agit de mener une réflexion sur la dynamique des comportements d'offre (notamment avec des investissements étrangers) que peuvent engendrer les modifications des prix relatifs et des volumes échangés, du fait de la (ZLE).

On procède par l'établissement de scénarii : ceux-ci tiennent compte de la vitesse avec laquelle pourra être mise en place la ZLE et des priorités qui pourront être retenues (activités à protéger dans un premier temps...). Les scénarii sont donc fondés sur des hypothèses relatives à l'environnement général dans lequel sera réalisée la ZLE. C'est l'objet de la section II.

La section I décrit brièvement quelques-uns des enjeux de la mise en place de cette ZLE, en s'appuyant sur une revue de littérature et en privilégiant les aspects relatifs aux produits agricoles. Elle décrit ensuite le Modèle MOSAPE⁴ utilisé pour effectuer les simulations.

I – Les enjeux de l'instauration d'une zone de libre-échange et le modèle pour en évaluer les effets

Dans la mesure où la mise en place d'une ZLE doit conduire à une poursuite du désengagement de l'Etat de l'appareil productif et du processus de réduction de ses interventions, les prix qui touchent les activités agricoles (prix des inputs, prix à la production et prix à la consommation) devraient fluctuer davantage, les volumes échangés des différents produits devraient également être affectés. Avant de présenter le modèle d'analyse de l'impact sur l'économie agricole d'une ZLE, le paragraphe suivant décrit brièvement les conséquences des fluctuations de prix sur les comportements de l'offre agricole.

1. Fluctuation des prix et comportement d'offre : brève revue de littérature

Les fluctuations des prix en termes absolus et relatifs, en l'absence de toute intervention, se traduisent par une modification des anticipations des agents et, partant, par des changements dans leur stratégie d'offre. Pour résumer, on notera qu'auparavant, les agriculteurs marocains géraient le seul risque climatique. Dorénavant, ils devront également faire face au risque prix, conséquence des conditions d'offre et de demande sur les marchés internationaux.

Pour les céréales, un système de prix de référence⁵ est mis en place pour, d'un côté, protéger les producteurs nationaux face à une concurrence en partie déloyale, du fait des subventions accordées aux

Aperçu sur l'agriculture dans le PAS appliqué par le Maroc

Le programme d'ajustement structurel mis en oeuvre par le Maroc, au début des années 1980 et évoqué dans l'introduction, a naturellement concerné l'agriculture.

Du côté de l'offre, on a assisté à une réduction des subventions aux inputs (le son par exemple), puis à leur disparition, avec la déréglementation du marché. Celle-ci a touché également le sucre (voir l'article "Passé et avenir de la filière du sucre au Maroc" de S. Thoyer, dans cet ouvrage).

L'Office de Commercialisation et d'Exportation n'est plus un monopole depuis 1986. Le marché des céréales est en phase d'être totalement libéralisé. Cette mesure devait prendre effet en janvier 1995 mais a dû être repoussée à juillet 1995.

Les entreprises publiques gestionnaires d'exploitations agricoles ont été restructurées et sont en instance de privatisation.

Du côté de la demande, les subventions à la consommation ne touchent plus que les produits de première nécessité. Il s'agit de la "farine nationale", de qualité inférieure puisque le taux d'extraction du son y est fixé à un niveau bas. Depuis 1988, il y a eu un plafonnement des quantités écrasées par les minotiers, au titre de cette farine, pour une meilleure maîtrise des dépenses publiques de soutien. Les autres sous-produits ont été libéralisés. Ces diverses mesures doivent, à long terme, conduire à une augmentation des prix des produits agricoles ; cela se traduira par une amélioration des termes de l'échange des paysans et contribuera à stabiliser la population rurale.

Enfin, le glissement du dirham sur la période 1980-1985 et la dévaluation de mai 1990 ont eu des effets sur les prix relatifs des biens et donc indirectement sur l'orientation de l'investissement, sur les coûts des intrants et sur les substitutions dans la consommation. A titre d'exemple, soulignons que la dévaluation augmente le gain des activités exportatrices, du fait des effets prix et/ou volume.

Dans *Ajustement et Equité au Maroc*, C. Morisson (1991) a analysé les modifications dans la répartition des revenus, en distinguant diverses catégories sociales avec leur type d'activité. On retiendra que le PIB moyen par habitant a progressé. En milieu rural, l'amélioration est plus nette qu'en milieu urbain. Cependant pour les moyens et grands exploitants, la croissance du revenu a été plus forte que pour les petits, car ils ont en outre bénéficié de la dévaluation : les prix et les quantités exportées ont été accrus.

agriculteurs dans les grands pays producteurs de céréales. De l'autre côté, ce système permet de réduire les fluctuations des cours (qui pourraient provenir de tensions au niveau international ou du comportement de spéculateurs) au niveau interne. Pour les autres produits, il n'est pas envisagé de mesures particulières de sauvegarde.

Face au risque qui persiste, on avance qu'avec l'instauration de la ZLE, il y aura une modernisation des circuits de distribution. D'abord par la pratique des marchés à terme, ce qui réduirait le risque pour les producteurs. Mais cela n'empêchera pas les fluctuations des prix et donc celles des quantités, ce qui porte préjudice aux consommateurs.

La modernisation se traduira ensuite par l'arrivée d'opérateurs qui, par des actions de stockage et déstockage vont se prémunir contre le risque-prix. En fait, tous les produits ne se prêtent pas à cette gestion du risque.

Stiglitz et Newberry (1981) développent l'idée que dans l'hypothèse d'un risque régi par la loi de Gauss – et indépendamment du marché –, le niveau des stocks prend des valeurs au hasard. Ce processus stochastique donne une probabilité d'atteindre n'importe quelle valeur au bout d'un temps infini, y compris la valeur zéro.

En résumé, les oscillations décrites dans les modèles théoriques (Boussard, 1992 et 1994) qui raisonnent sur des marchés complètement libres, sont considérables et leurs effets sont, en vérité, insupportables dans la réalité.

La libéralisation doit être relative ou au moins progressive car les méfaits des fluctuations des prix et les comportements d'offre qu'elles suscitent, du fait de l'importance du risque, peuvent se traduire par des phénomènes « chaotiques ».

La question est de savoir comment contrôler ces phénomènes sans sortir de la logique « libérale » dans laquelle s'insère la ZLE. En d'autres termes, comment favoriser une régulation de l'offre et la réduction de l'incertitude sur les prix ?

A côté des solutions endogènes⁶, des marchés à terme, écartées plus haut, et des stratégies de stockage-destockage qui conduiraient à une offre infinie (dans le cas où elles sont le fait de l'intervention de l'Etat), il reste la politique de garantie des prix, limitée à des quantités prédéfinies. Ces « quotas de production » se traduisent par des « droits de produire » et posent des problèmes d'affectation : les jeunes qui arrivent et voudraient intégrer le marché, les vieux, en départ à la retraite...

Des solutions sont proposées (voir Boussard, 1992) ; elles consistent en un retour à des règles de marché : ventes aux enchères des droits, par exemple.

L'objectif des observations développées dans ce paragraphe, est de montrer que la mise en place d'une ZLE comporte des risques inhérents à l'élargissement du marché, et notamment aux nouveaux facteurs de fluctuations des prix. Il importe donc de s'inspirer des expériences passées (CEE, ALENA)⁷ pour mettre en place des mécanismes permettant de bénéficier des avantages de la ZLE, sans bouleverser les équilibres, surtout à court terme.

Avant d'étudier les conséquences sur l'économie agricole de la ZLE avec la Communauté Européenne, sur la base d'hypothèses bien explicitées, le paragraphe suivant présente le modèle utilisé pour quantifier les effets.

2. Le modèle MOSAPE

Le Modèle de Simulations d'Analyse et de Prévisions Economiques utilisé dans la section II de cet article est un modèle dérivé du TES (tableau des entrées-sorties).

La construction de ce modèle s'inscrit de ce fait dans la continuité des travaux de Wassili Léontieff. En résumé le TES est un tableau qui récapitule, pour une année donnée, l'ensemble des flux de ressources et d'emplois de produits, à un niveau de nomenclature.

Ainsi pour n produits, on y trouve, en lignes, les données relatives d'abord aux ressources (production domestique, importation, marges commerciales, diverses taxes...) et ensuite aux emplois : intermédiaires (par les diverses branches productives)⁸ et finals (consommation des ménages, stock, exportations, investissement...).

Ce tableau est le résultat d'un lourd travail de description des structures économiques d'un pays, pour une année donnée. Il suppose la réalisation d'enquêtes exhaustives auprès des divers agents, en distinguant les ménages, les sociétés et quasi-sociétés, les administrations...

Il permet par la suite de réaliser des prévisions⁹. Dans sa version initiale, le modèle de Léontieff se présente comme un système de n équations à $2n$ inconnues. Sa résolution nécessite la fixation de n parmi celles-ci ; on choisissait les composantes du vecteur de demande finale. On pouvait alors prévoir la production nécessaire et les importations requises pour satisfaire un niveau donné de demande finale¹⁰.

Le modèle MOSAPE utilisé ici est plus souple. Le partage entre variables endogènes et variables exogènes est réalisé en liaison avec les réalités de l'économie marocaine. Les productions de céréales et de certaines légumineuses, par exemple, sont exogénéisées car, à court terme, les niveaux des quantités produites sont fonction essentiellement des aléas climatiques.

Du côté de la demande, la consommation des produits de première nécessité est également exogène ; celle des autres produits, notamment industriels, est endogène. Elle varie en fonction de l'activité économique, des revenus distribués, des variations des prix...

Ce modèle est relativement proche des modèles d'équilibre général calculable, dans la mesure où une ébauche de la décomposition des agents y est effectuée. L'absence d'une matrice de comptes sociaux empêche de modéliser les flux inter-agents¹¹.

Ainsi les comptes d'agents qui sont présentés dans MOSAPE sont le résultat d'une répartition « linéaire », conforme à celle observée au cours de l'année durant laquelle ont eu lieu les enquêtes pour l'élaboration du TES à la base de MOSAPE.

L'inconvénient de cet instrument est qu'on ne peut appréhender les effets d'un choc sur les comportements des agents et par la suite sur la répartition. Mais l'avantage est qu'il est moins gourmand en informations, lors de son élaboration. Il n'est pas impératif de recourir à des hypothèses et des approximations pour construire la matrice des comptes sociaux, indispensable dans les MEGC, et/ou pour introduire les élasticités de comportement¹².

Le second avantage de MOSAPE est qu'il est toujours possible pour l'utilisateur de l'adapter aux questions posées, en consultant les experts avant de « remplir » le bloc des exogènes ou avant de « déformer » directement le tableau de base¹³.

Les simulations décrites dans la section II ne vont donc pas éclairer sur le partage des gains et des pertes consécutifs à une variation des prix des importations et/ou des exportations, du fait de l'instauration de la ZLE.

On ne saura pas si les gains des producteurs vont compenser les pertes des consommateurs et *vice versa*¹⁴.

Si l'on peut, en faisant tourner le modèle, distinguer les effets sur l'activité de chaque branche, on ne pourra pas distinguer avec précision les agents concernés. On connaîtra seulement les conséquences sur la masse des salaires et indirectement sur l'emploi : le modèle est linéaire. On décèlera aussi les effets sur l'excédent brut d'exploitation¹⁵ en distinguant celui des entrepreneurs individuels et celui des paysans, sur le revenu des ménages, sans ventilation détaillée de ces derniers. MOSAPE donne par contre, avec un bon détail, les effets sur les équilibres macro-économiques et sur les comptes de l'Etat.

Enfin, il importe de signaler que le modèle MOSAPE utilisé est une version actualisée d'un modèle écrit en 1987 (sur la base du TES de 1980) et développé entre 1988 et 1994. La version utilisée ici recourt aux données du TES de 1990 établi par Bussolo et Roland-Holst (1993). Au préalable, un travail d'agrégation a été effectué (36 branches au lieu de 133) pour réduire quelques incohérences inhérentes à la forte désagrégation¹⁶ et une cohérence avec les comptes nationaux définitifs pour 1990 a été recherchée et assurée.

II – Les effets de l'instauration d'une zone de libre-échange

A court terme, l'incidence de la ZLE va concerner les prix à l'exportation, puisque nos partenaires vont réduire, puis annuler la taxe de la « préférence communautaire ». Les marges des exportateurs pourront être augmentées, pratiquement dans les mêmes proportions, sans que leur compétitivité soit altérée. Les volumes exportés vont également progresser puisqu'il n'y aura plus les quotas. L'offre est supposée élastique pour les produits des cultures irriguées comme les primeurs.

A moyen terme, on peut s'attendre à ce que l'investissement des opérateurs européens progresse fortement. Comme cela est observé dans l'industrie et dans certaines cultures – les roses, par exemple –, la ZLE encouragera des délocalisations d'activité de production agricole et/ou des opérations de partenariat.

Il s'agira pour les investisseurs étrangers de bénéficier d'une main-d'oeuvre abondante en milieu rural¹⁷, avec un faible coût, de la proximité des marchés européens et maghrébins, voire africains.

Ces investissements contribueront à stabiliser la progression de la production agricole : irrigation d'appoint dans le cas des céréales¹⁸ et introduction de méthodes modernes dans le cas des autres cultures, utilisation de l'aspersion par exemple.

Les simulations effectuées se basent sur des hypothèses liées à ces considérations. Les résultats sont classés de façon à faire apparaître chacun des aspects évoqués et à séparer les effets directs des effets indirects.

Dans ce classement, les premiers effets proviennent des changements qui portent sur les prix et les volumes des produits agricoles et de l'agro-industrie ; les conséquences inhérentes aux relations interindustrielles et aux modifications des revenus sont alors appréhendées.

Les seconds, effets indirects, transitent par l'augmentation des échanges des autres produits et puis par l'accroissement de l'investissement. Du côté des importations, on analyse les conséquences des changements des droits de douane. On estime les variations des services importés du fait de l'accentuation des échanges commerciaux et des investissements.

L'analyse porte dans un premier temps sur des chocs « isolés » qui concernent chaque fois une variable. Cela permet en fait de comprendre le cheminement du choc et d'en interpréter les effets. Ensuite, on analyse un choc « multiple », où plusieurs hypothèses sont conjointement introduites.

Les tableaux des résultats donnent alors la résultante des divers effets étudiés auparavant.

1. L'impact des variations relatives aux exportations

A. Les changements affectant les produits agricoles et les IAA

Le *Tableau 1* donne les résultats d'un accroissement de 20 % des prix des exportations de fruits et légumes (LEGUM), des produits de la pêche (PÊCHE) et des industries agricoles et alimentaires (IAA).

On observe que l'effet sur l'EBE des paysans – en fait ceux qui exercent dans l'agriculture, sylviculture et pêche – est substantiel dans le seul cas des légumineuses (+3,72 %). Le revenu disponible augmente entre 0,34 et 0,65 % et le revenu résiduel entre 0,63 et 0,86 ; il en est de même de la consommation privée dont le taux de progression oscille entre 0,3 et 0,6 %, en volume, du PIB et des importations. Les recettes de l'Etat profitent de cette dynamisation de l'activité économique (+ 0,28 à + 0,43).

Tableau 1. Effets d'un accroissement de 20 % du prix des exportations

	IAA		PÊCHE		LEGUM	
	% Vol	% Val	% Vol	% Val	% Vol	% Val
PIB	0,3	0,3	0,2	0,6	0,2	0,3
Import	0,4	0,4	0,2	0,2	0,3	0,3
Cons privée	0,6	0,2	0,3	0,6	0,4	0,1
Salaires	0,68	0,24	0,14	0,13	0,51	0,17
EBE		0,41		1,34		0,27
Dt Paysan		0,12		3,72		0,18
EBE des EI		0,25		1,84		0,13
Rev Men		0,21		0,59		0,14
Rev Res		0,97	0,48	0,57	0,63	0,69
Cons Men		0,16		0,61		0,10
Cons Res		0,97		0,57		0,70
Tot Rec		0,43		0,36		0,28

Note : Vol = variation en volume ; Val = variation en valeur ; PIB = produit intérieur brut ; Import = Importations ; Cons. privée = Consommation privée ; EBE = excédent brut d'exploitation ; Dt Paysan = dont celui des paysans ; des EI = des Entrepreneurs Individuels ; Men = Ménages ; Rev Res = Revenu résiduel, c.a.d une fois retirés les impôts et les dépenses de consommation des produits de première nécessité ; Cons Res = Consommation résiduelle, c.a.d la consommation des produits autres que les produits alimentaires de première nécessité ; Tot Rec = Total recettes.

Dans le modèle, les échanges extérieurs des légumineuses, des céréales et des produits de la pêche sont des pseudo-endogènes. Leurs niveaux résultent des hypothèses faites, sur la production notamment. L'incidence mentionnée plus haut de la ZLE sur l'investissement doit se traduire par un accroissement de la production.

Le *Tableau 2* récapitule les effets si cet accroissement est de 20 %. La dernière colonne concerne l'incidence d'une augmentation de 20 % du volume des exportations des produits des industries agricoles et alimentaires.

Il ressort que le PIB profite davantage d'une croissance de la production des légumineuses (produit exportable) que de celle des céréales : +2,5 % dans un cas et + 1,5 % dans l'autre. Pour les exportations glo-

bales, l'incidence est + 2,5 % dans le cas des légumineuses et 2,1 %, dans celui de la pêche ; cela tient à leur part respective dans le PIB (à travers les relations interindustrielles) et dans les exportations.

La progression du volume des exportations des légumineuses, suite à l'accroissement de la production, affecte le PIB, les importations – du fait du contenu en import de leur production –, mais faiblement l'EBE des paysans. Dans la réalité, ce choc doit être accompagné d'un choc sur les prix (voir ci-dessous).

Les autres effets sont décrits par les variations en % données dans les tableaux. Nous avons choisi de ne pas tout interpréter, pour ne pas alourdir le propos. Précisons que les variations sont exprimées en termes réels et en valeur. Il faut garder présent à l'esprit que le modèle retrace les relations inter-sectorielles, c'est à dire qu'une augmentation des IAA, par exemple, va accroître leurs consommations intermédiaires en produits agricoles, en énergie, etc.

Tableau 2. Effets d'un accroissement de 20 % de la production

	%Vol	%Val	%Vol	%Val	%Vol	%Val	%Vol	%Val
PIB	2.50	2.30	0.50	0.60	1.40	1.50	0.30	0.30
Importation	2.10	2.10	0.40	0.40	-3.10	-1.60	0.60	0.60
Cons privée	2.40	1.80	0.30	0.50	0.80	1.50	0.10	0.20
Salaires		1.80	0.20	0.46	0.13	0.72	0.13	0.23
EBE		3.05		0.96		2.92		0.39
Dt Paysan		2.33		1.64		6.58		0.01
EBE des EI		2.67		1.13		3.57		0.03
Revenu Men		1.84		0.59		1.47		0.23
Revenu Res	3.30	3.65	0.05	0.86	1.18	1.52	0.17	0.25
Cons Men		1.78		0.51		1.47		0.22
Cons Res		3.83		0.73		1.51		0.24
Total rec fiscales		3.56		0.73		2.03		0.47

Cf. note ci-contre pour les abréviations.

B. Changements affectant les autres produits : relations interindustrielles et effets revenu

La ZLE doit favoriser aussi le développement des exportations de produits industriels pour lesquels il s'est révélé que le Maroc bénéficie d'un avantage comparatif.

C'est pourquoi nous avons essayé d'évaluer l'impact d'une augmentation des volumes des exportations de produits textiles, de la chimie et de matériel électrique ; et comme cela a été justifié plus haut, les prix à l'exportation risquent également de progresser. Les *Tableaux 3 et 4* montrent que dans ces cas, l'incidence sur le PIB est relativement faible.

Cela tient au fait que ces biens n'occupent pas une part importante dans les exportations. Le fait que les importations augmentent plus que le PIB révèle que le contenu en import – direct et indirect – de ces produits est élevé.

Nous n'avons pas jugé opportun de fournir ici les résultats relatifs aux comptes d'agents. En effet, l'incidence sur l'EBE des agriculteurs ne peut être significative car ils ne sont touchés qu'indirectement.

La libéralisation accroît les exportations de produits industriels, et donc les revenus des ménages (EBE et salaires), ainsi que leur consommation. Les effets sur les agriculteurs transitent, selon le modèle utilisé, par les conséquences de la revalorisation des prix.

Le dernier scénario présenté ci-dessous sera plus proche de la réalité, puisqu'il intègre l'ensemble des hypothèses suggérées par l'instauration d'une ZLE.

L'intérêt de ce scénario était de montrer comment l'agriculture est peu liée à l'activité des autres branches.

Tableau 3. Effets globaux sur les équilibres emplois-ressources d'une augmentation de 20 % des volumes exportés en produits des branches

	Matériel électrique		Chimie et parachimie		Textile et habillement	
	% Vol	% Val	% Vol	% Val	% Vol	% Val
PIB	0.1	0.1	0.5	0.7	0.7	1.1
Import	0.2	0.2	0.9	0.9	0.9	0.9
Cons privée	0.0	0.0	0.1	0.4	0.3	0.7
Export	0.6	0.6	3.3	3.3	4.2	4.2

Tableau 4. Effets globaux d'une revalorisation des prix des exportations

	Chimie et parachimie		Textile et habillement		Matériel électrique	
	% Vol	% Val	% Vol	% Val	% Vol	% Val
PIB	0.6	0.5	0.9	0.8	0.0	0.0
Importations	0.9	0.9	1.3	1.3	0.1	0.1
Cons privée	1.3	0.4	1.8	0.6	0.1	0.0
Exportations		3.2		4.1		0.6

Les prix, et donc les marges, ont finalement un impact plus significatif que celui des volumes.

2. L'impact des variations liées aux importations et à l'investissement

Les hypothèses dont les conséquences sont analysées ici portent sur les droits de douane sur les inputs agricoles et sur les biens d'équipement, notamment le matériel de transport et les constructions de machine. Ce sont des biens qui à la fois occupent une place importante dans les consommations intermédiaires de l'agriculture et dont les importations contribuent de façon substantielle à la constitution des ressources.

La simulation considérant une baisse de 20 % des taux de droits de douane sur les biens d'équipement révèle un effet, toutes choses égales par ailleurs, positif sur le PIB (+8,3 %). Ce résultat reflète l'incidence bénéfique sur les prix intérieurs (-14 %). La consommation en volume progresse, par rapport à l'absence de choc, de 11,4 % et les importations de 9,3 %. Les conséquences sur le monde rural sont relativement faibles car c'est la consommation « résiduelle »¹⁹ qui augmente fortement. Ainsi l'EBE des paysans n'augmente que de 1,7 %.

Signalons que le modèle ne permet pas de distinguer les droits de douane sur les produits en provenance de l'Europe et les autres. Mais l'Europe fournit plus de 70 % des importations du Maroc, c'est donc ce pourcentage des importations qui est concerné par la baisse. Le modèle n'intègre pas non plus les changements de comportement qui résulteraient de cette ZLE. A moyen terme, on pourrait assister à un redéploiement géographique des échanges extérieurs du Maroc.

Le développement des exportations tel qu'il résulterait de la mise en place de la ZLE accroîtra les besoins en services et transport. Nous avons cherché à évaluer l'impact isolé d'une augmentation de 20 % des importations, dans l'hypothèse où l'offre locale en services ne suit pas la demande. Le manque à gagner serait de 0,2 % au niveau du PIB et de 0,4 % pour la consommation.

L'objectif de ce scénario, dont les résultats ne sont pas détaillés ici, était d'éclairer le lecteur et/ou le décideur sur le rôle de ces activités dans l'économie marocaine.

La signature d'un accord de libre-échange, avec l'intensification des échanges qu'il permet, et la réduction des coûts de transaction devrait indirectement encourager l'investissement dont une partie serait le fait de non-résidents.

La logique de ce raisonnement tient au fait qu'au Maroc, la rareté du capital ne semble pas être l'obstacle majeur à une forte croissance de l'investissement²⁰. Le transfert non seulement technologique mais surtout de savoir-faire managérial semble le facteur déterminant.

Les données du *tableau 5* retracent les effets d'une augmentation de 20 % de l'investissement dans les secteurs : de l'élevage, du matériel de transport, des ouvrages en métaux, du matériel électrique et de la construction de machines ; 50 % de cet investissement est supposé être financé par des non-résidents.

Tableau 5. Effets d'un accroissement de 20 % de l'investissement

	PIB	Import	Cons privée	FBCF	Salaire	EBE	Total recettes
Vol	4,60	8,50	7,40	8,40	2,06		
Val	6,30	8,60	9,20	9,90	3,79	8,21	7,80

Le contenu en import de l'investissement explique l'importance de la progression des importations.

La viabilité d'un tel scénario tient à la vérification des hypothèses selon lesquelles les pays où le coût du capital est élevé, et donc la rémunération de celui-ci, devraient bénéficier d'un afflux de capitaux (voir Lucas, 1990). Davanne et Mourji (1992) expliquent que dans le cas du Maroc, ce sont les infrastructures qui feraient défaut. Or, comme mentionné dans l'introduction, le Maroc entame la « démonopolisation » de certaines activités et cela intéresse des investisseurs étrangers (télécommunications, autoroutes, etc.).

3. Synthèse des hypothèses

Le *Tableau 6* donne les résultats de l'intégration simultanée des hypothèses faites sur les volumes exportés, sur les prix des exportations, pour les différents produits cités, ainsi que les hypothèses sur l'investissement et les importations de services divers et de transport.

Tableau 6. Effets résultant de l'ensemble des hypothèses

	PIB	Import	Cons privée	Export	Salaire	EBE dt paysan	Total recettes
Vol	3,70	6,20	5,50	9,20	5,57		
Val	4,70	6,90	5,80	13,40	6,20	5,99	5,18

Ce tableau montre les gains que le Maroc peut tirer d'un accord de libre-échange avec la Communauté Européenne dans une logique où l'ouverture est réciproque et où les mouvements de facteurs (capital notamment) vont accompagner ceux des échanges commerciaux.

Conclusion

Des chocs isolés ont été analysés pour mettre en valeur l'impact sur les activités agricoles et notamment sur les revenus des paysans.

De façon générale, une décomposition des fruits du différentiel de croissance qui résultera de la ZLE montre que les paysans sont parmi les principaux bénéficiaires, dans chacune des simulations. Comme l'investissement est exogène dans le modèle utilisé, l'aspect « accélérateur-multiplicateur » n'a pu être explicitement quantifié dans cette étude. On peut cependant sans mal avancer que les capacités d'auto-financement des agriculteurs devant se consolider et les anticipations devant être favorables pour les activités agricoles, l'investissement va s'accroître. Un phénomène auto-entretenu devrait ainsi être amorcé, après l'entrée en vigueur de la ZLE.

Or, on sait que dans le cas Maroc les aléas climatiques auxquels est soumise l'agriculture concernent autant la dispersion des pluies que leur volume dans l'année. Des investissements pour une irrigation d'appoint, à l'aide notamment des énergies renouvelables, favoriseraient une stabilisation des productions et des revenus des agriculteurs.

Nous avons estimé et expliqué, en dehors du modèle utilisé pour les simulations, que les investissements – notamment étrangers – vont croître avec les échanges.

L'état actuel des relations entre le Maroc et la Communauté Européenne ne permet pas de disposer des données nécessaires pour une application des modèles gravitationnels très adaptés aux questions

posées ici. F. Adam et J.-J. Boilot (1995) montrent comment ces modèles ont permis de quantifier l'impact de certains facteurs tels que l'appartenance à l'Union Européenne ou à des pays anciennement sous domination française pour l'analyse de la répartition des exportations de la France.

La question de l'incidence de la ZLE sur les mouvements migratoires n'est également pas abordée²¹. Dans la littérature économique, certaines thèses avancent que l'ouverture commerciale, avec l'incitation à l'investissement qu'elle implique, doit entraîner une réduction des inégalités de revenu entre les pays et, par là, une réduction de l'incitation à émigrer. Le commerce apparaît alors comme un substitut aux flux migratoires (Faini et Venturi, 1993 ; Wijnbergen, 1990).

D'autres thèses, prenant en compte le coût de l'information²² présentent l'émigration et le commerce comme complémentaires (voir Maurice Schiff, 1994, pour une discussion des modèles théoriques).

Le modèle utilisé n'a pas permis de mettre explicitement en valeur les liens qui interfèrent dans le processus de décision des ménages agricoles sous forme d'arbitrage entre les sphères de consommation et les sphères productives (Lambert et Magnac, 1995).

Nous pensons cependant avoir réussi à décrire les mécanismes selon lesquels la libéralisation des échanges avec l'Europe va exercer des effets d'entraînement sur l'économie marocaine, avec une place à part pour sa composante agricole.

(*) L'auteur remercie Claude Montmarquette (Université de Montréal) pour les échanges sur la question et Christian Crivier (Ministère Français de la Coopération) pour l'aide à la confection du modèle. Il remercie aussi le programme PARADI financé par l'ACDI, pour son soutien.

Notes

1. Au sommet d'Essen, la France avait plaidé pour que la Méditerranée soit "une zone de solidarité économique et politique avec l'Europe". A l'initiative du représentant de l'Espagne (pays de l'Europe du Sud), la commission de Bruxelles a adopté, le 19 octobre 1994, un projet visant à rééquilibrer l'aide financière accordée aux pays méditerranéens par rapport à celle accordée aux pays de l'Europe centrale : respectivement 2,6 et 6,5 milliards de francs par an, pour la porter à 36 et 35 milliards de francs, pour les années 1995 à 1999. Cette proposition n'a pas été ratifiée par le Conseil Européen.
2. Ainsi, la convertibilité du dirham est assurée depuis 1993. Mais déjà, auparavant, les placements et investissements des non-résidents (étrangers et Marocains de l'étranger) pouvaient être effectués en "dirhams convertibles" (donc transférables en tout ou partie) sans autorisation préalable.
3. Ces remarques ont pour objet de justifier l'essor des investissements étrangers au Maroc et les hypothèses qui seront faites à ce propos pour appréhender les effets de l'instauration d'une zone de libre-échange.
4. Modèle de Simulation d'Analyse et de Prévisions Economiques (Mourji, 1989).
5. Il s'agit du prix retenu pour le calcul des droits de douane sur les céréales, il correspond à une moyenne "mobile", sur cinq ans, sur une place "représentative" du marché international.
6. Dans le sens où elles proviennent de la modernisation du marché.
7. Voir R. Krugman (1993) et M. Antoine (1992).
8. Dans ces tableaux, il y a une correspondance bi-univoque entre branche et produit. Les emplois intermédiaires mentionnés ici concernent les utilisations, en tant qu'*inputs*, faites par les diverses branches des produits retenus dans la nomenclature.
9. Celles-ci sont valables à court terme et supposent qu'il n'y a ni économie d'échelle, ni modification des techniques de production.
10. Pour une présentation de ces modèles et leur application à l'Algérie et au Maroc, voir F. Mourji (1980).
11. K. Shubert (1993) montre que parmi les champs privilégiés pour l'application des MEGC, il y les problèmes sectoriels et en particulier l'agriculture, avec les questions afférentes au commerce international telles que la libéralisation des échanges.
12. Dans la pratique, les travaux d'analyse des comportements d'offre ou de demande sont réalisés sur la base des données publiées par les instituts de statistique ou sur la base d'enquêtes propres ; or, ces données ne correspondent pas toujours aux désagréments retenues par ceux qui élaborent un MEGC. La plupart du temps, un tel instrument est réalisé sur commande, pour répondre à des préoccupations précises, d'où le recours aux approximations pour pallier le manque d'information.
13. C'est le cas lorsque le choc dont il veut mesurer les effets ne correspond à une variable exogène du modèle. Cette soupléssse dans la manipulation de MOSAPE a été facile à obtenir grâce à l'avènement de la micro-informatique, avec de grandes capacités de mémoire et des tableurs performants.
14. Pourtant cet aspect est important. Newbery et Stiglitz (1981) et, avant eux, Massel (1970) relèvent que les oscillations des prix ont un coût social car les gains des consommateurs ne compensent pas les pertes des producteurs, durant les périodes de hausse des prix et réciproquement.

15. Celui-ci approxime, dans un premier temps, les revenus d'une partie des ménages.
16. Lors de la désagrégation, les auteurs ont dû recourir à l'hypothèse de proportionnalité des inputs par rapport à la production. On trouve alors par exemple que la branche "boissons non alcoolisées" consomme 24,9 millions de dirhams de bière et malt, 104 de tabac ..."
17. Selon le dernier recensement de la population et de l'habitat, la population rurale représente encore 48 % du total en 1994, alors que la part de l'agriculture dans le PIB n'est que de 18 %.
18. Au Maroc, outre la quantité de pluie qui tombe, se pose, le plus souvent, le problème de son étalement. Une campagne céréalière peut changer fortement d'aspect pour un simple retard de 15 jours. Une irrigation ponctuelle peu coûteuse permettrait de pallier ces difficultés.
19. Il s'agit dans notre modèle de la consommation des produits autres que les produits de première nécessité. Pour ces derniers, la demande est liée à la croissance de la population.
20. Le succès rencontré auprès du public par l'introduction en bourse de titres d'entreprises privatisées et par l'augmentation de capital d'entreprises déjà cotées (la demande a été 4 à 7 fois supérieure à l'offre, selon les opérations) a révélé l'existence d'une importante épargne latente.
21. L'incidence sur les taux de salaire n'est également pas appréhendée. Les variations mesurées et présentées dans les tableaux concernent la masse des salaires. Dans le modèle, celle-ci est proportionnelle au volume de l'activité économique des branches productives.
22. Le développement du commerce, avec les échanges de services qu'il induit, finit par permettre un accès plus facile à l'information (sur les pays d'accueil, un "capital social" se développe, voir M. Schiff, 1992) et donc à favoriser l'émigration.

Liste des tableaux

- Tableau 1. Effets d'un accroissement de 20 % du prix des exportations.
- Tableau 2. Effets d'un accroissement de 20 % de la production.
- Tableau 3. Effets globaux sur les équilibres emplois-ressources d'une augmentation de 20 % des volumes exportés en produits des branches.
- Tableau 4. Effets globaux d'une revalorisation des prix des exportations.
- Tableau 5. Effets d'un accroissement de 20 % de l'investissement.
- Tableau 6. Effets résultant de l'ensemble des hypothèses.

Références

- **Adam F. et Boilot J.-J.** (1995). Les échanges commerciaux entre la France et les PECO. *Revue du CEPII, Economie Internationale, Documentation Française*, n°62.
- **Antoine M.** (1992). La zone de libre-échange américaine : quels enjeux ? *Problèmes Economiques*, n° 2, 271.
- **Bussolo M. et Roland-Holst D.** (1993). A detailed input-output table for Morocco, 1990. *Technical Paper n°90*, OCDE, Paris.
- **Boussard J.-M.** (1992). Economic aspects of risk in agriculture. *FAO/FIAC Technical Subcommittee and Working Party on the Economy of Fertilizer Use*, Rome, April 1992.
- — (1994). Stabilisation et dynamique des marchés agricoles. Communication au *Congrès de l'Association Française de Sciences Economiques*, Paris, Septembre 1994.
- **Davanne O. et Mourji F.** (1992). Productivité marginale des facteurs et déterminants de la croissance au Maroc. Séminaire *Les nouvelles Théories de la Croissance : Développement Récents et Applications*, Caisse des Dépôts et Consignations, Paris.
- **Faini R. and Venturini A.** (1993). Trade, aid and migrations. *European Economic Review* 37: 435-442.
- **Krugman P. R.** (1993). The narrow and broad arguments for free trade. *American Economic Review*, May.
- **Lambert S. and Magnac T.** (1995). *When to use non separable agricultural households models ?* INRA, Paris.
- **Lucas R.** (1990). Why doesn't capital flow from rich to poor countries. *American Economic Review. Papers and Proceedings*. May 1990, pp. 92-96.
- **Morisson C.** (1991). *Ajustement et équité au Maroc*. Etudes du Centre de Développement de l'OCDE, Paris.
- **Mourji F.** (1980). *Analyses rétrospectives et prospectives des échanges extérieurs de deux pays en développement : l'Algérie et le Maroc*. Thèse de Doctorat de 3ème cycle, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne.
- — (1989). Le modèle MOSAPE : conception et utilisations. In *Journées de Modélisation de l'Economie Marocaine*. Banque Mondiale et Ministère des Finances, 26 et 27 octobre, Rabat.
- **Mourji F. et Sagou M.** (1989). Ajustement et croissance : l'expérience du Maroc. In *Les Politiques pour la Croissance dans les Pays en Développement*, Fonds Monétaire International, Washington D.C.

- **Sadoulet E.** (1992). *Agricultural trade liberalization and low income countries: a general equilibrium-multimarket approach*. American Agricultural Economic Association.
- **Schiff M.** (1992). Social capital, labor mobility and welfare: The impact of uniting states. *Rationality and Society*, 157-175.
- — (1994). *Trade, aid and remittances: the impact on migration in the short and the long run*. Working paper, The World Bank.
- **Schubert K.** (1993). *Les modèles d'équilibre général calculable : une revue de la littérature*. *Revue d'Economie Politique* 103(6), nov.-Déc..
- **Stiglitz J. and Newberry D.** (1981). *The theory of commodity price stabilization: A study in the economics of risk*. Oxford Clarendon Press.
- **Van Wijnbergen S.** (1990). Aid, export promotion and the real exchange rate: An African dilemma? *Journal of International Economics*.

